2007-04312/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

Un comité permanent voit le jour

Montréal, le 22 juin 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, confie à M. Raymond Legault, vice-président de l'Union des artistes (UDA), la présidence du comité permanent à la condition socioéconomique des artistes; elle en a fait l'annonce aujourd'hui alors qu'elle rendait public le plan d'action *Pour mieux vivre de l'art*.

Le mandat du comité, qui travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat permanent logé au ministère, est de faire le point sur le suivi du plan d'action gouvernemental, de servir d'antenne permanente pour les milieux culturels, d'examiner et de commenter les résultats des études, de proposer de nouvelles avenues de travail et, finalement, de déposer à la Ministre, d'ici trois ans, un avis sur l'application des lois sur le statut de l'artiste. Outre M. Legault, le comité comprend :

- M. Pierre Tessier, Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)
- M. Yves Légaré, Société des auteurs de radio, de télévision et de cinéma (SARTEC)
- Mme Catherine Loumède, Syndicat des techniciennes et techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec (STCVQ)
- M. Gérard Masse, Guilde des musiciens du Québec (GMQ)
- M. Michel Beauchemin, Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)
- Mme Solange Drouin, Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)
- Mme Claire Samson, Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)
- Mme Louise Boucher, Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)
- M. Alain Monast, Association des producteurs de théâtre privé (APTP)

« Pour que les artistes vivent mieux de leur art, la créativité doit être à l'honneur. Cette formule mixte d'un secrétariat ministériel et d'un comité formé d'intervenants du milieu en témoigne. Je remercie monsieur Legault d'avoir accepté cette présidence. Entouré d'une équipe dynamique et appuyé par un secrétariat dévoué, il sera en mesure d'ajouter d'autres mailles au filet de sécurité sociale dont j'avais pris l'engagement de doter les artistes il y a un an à peine », a déclaré la ministre Beauchamp.

Rappelons que le plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes est accompagné d'une loi qui modifie les deux lois sur le statut de l'artiste, laquelle met en place, notamment, diverses mesures

précisant les conditions de diffusion, permet la reconnaissance du secteur du multimédia comme domaine de création artistique et améliore le fonctionnement de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.

Source :

Colette Proulx
Conseillère en communication
Ministère de la Culture et des
Communications
(514) 873-2979

Information :

Isabelle Melançon Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007